

République française

Département de l'Aisne

RF  
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/09/2022  
002-210204756-20220923-DE\_2022\_035-DE

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 9

Pour : 9

**Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON

**Excusés** : David MASCRET

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER

### Objet : Projet d'aménagement de plantations et bacs sur trottoir d'un administré - DE\_2022\_035

M. Freddy BESSE quitte la salle et ne prend pas part au vote étant à l'origine de cette demande de projet.

Madame le Maire informe que ce dernier a adressé une demande de plantations et de créations de bacs à fleurs en pierre sur une partie du domaine public, une partie de trottoir longeant la façade de son habitation, Rue de la Croisette.

Une visualisation du projet ainsi que le plan cadastral ont été portés à la connaissance de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, autorise sur une partie du domaine public, l'implantation :

- de bacs à fleurs en pierre,
- de plantes grimpantes, d'arbustes structurés et de vivaces.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_